

Polémique

Le Conseil municipal tourne Genève en ridicule

Lors de la séance du Municipal de mercredi, les roses-verts affichent des slogans contre l'homophobie. La droite s'en offusque, un MCG dérape. En face, on s'obstine, quitte à créer le clash

L'essentiel

● **Pancartes brandies** Socialistes et Verts ont affiché mercredi, en séance du Municipal de la Ville, leur soutien à la lutte contre l'homophobie. Un élu MCG a alors eu des propos déplacés.

● **Séance clôturée** Du jamais-vu! N'arrivant pas à ramener le calme chez les siens, le président de l'assemblée a renvoyé tous les élus à la maison.

● **Sanctions** Le Bureau du Grand Conseil, lui, peut appliquer des sanctions envers les députés qui dysfonctionnent. Exemples.

Julien de Weck et Olivier Francey

Le rideau est tombé plus tôt que prévu. Réuni mercredi, le Conseil municipal de la Ville de Genève a été abruptement clôturé à 22 heures, soit une heure avant la fermeture officielle. En cause? Une phrase lâchée par le conseiller municipal Denis Menoud (MCG), laquelle s'est largement propagée en Suisse romande. «C'est une propagande camouflée pour les pédophiles», a adressé l'élu aux bancs de la gauche. En réaction aux pancartes militantes de la campagne «J'InterAgis» contre l'homophobie que PS et Verts avaient installées sur leurs bureaux.

Ce qui devait être la dernière séance présidée par le socialiste Jean-Charles Rielle s'est finalement transformé en soirée cauchemardesque. «Affligeants, scandaleux ou choquants», voilà les termes employés par la plupart des élus pour décrire les événements. Comme une allumette que l'on jette sur une flaque d'essence, le Municipal s'est embrasé.

Colère des élus contre le MCG

A gauche, on juge les propos «scandaleux». «Mais comme d'habitude, le MCG flirte avec les limites de la loi», déplore le conseiller municipal écologiste Mathias Buschbeck. A droite, le libéral-radical Olivier Fiumelli avoue ne pas savoir «quel adjectif employer», pour finalement les qualifier de «choquants».

Au-delà des mots, c'est aussi l'attitude générale du MCG qui est vivement critiquée. «Depuis que le MCG a fait irruption au Municipal, il y a une dégradation notoire de la sérénité des débats», commente Pierre Gauthier, d'Ensemble à Gauche.

PS et Verts mis en cause

Socialistes et écologistes sont également pointés du doigt pour avoir fourni le carburant incendiaire des débats. Chef de groupe du MCG, Pascal Spuhler dit «regretter la provocation de la gauche, qui n'a pas souhaité enlever ses banderoles, alors même que le président l'avait demandé». Pour Olivier Fiumelli, c'est la manœuvre électorale qui irrite, «pour ne pas avoir partagé ces pancartes avec les rangs de la droite et nous faire passer pour des homophobes». Le président du MCG, Roger Golay, reconnaît s'être fendu d'une petite remontrance envers son élu. Il rappelle que son parti «s'est toujours engagé au Grand Conseil dans la défense des homosexuels».



Le clash en quatre captures d'image (de haut en bas et de g. à dr.): une des pancartes installées par les Verts et le PS; l'élu MCG Denis Menoud s'emporte; le président Jean-Charles Rielle (PS) ne parvient pas à apaiser les débats et décide de clore la séance; il est 22 h, tous les élus (ici ceux du PS) sont priés de rentrer chez eux. DR

5750

Soit le montant total, en francs, que touchera la septantaine d'élus présents hier (y compris les membres du Bureau). Ce montant correspond à la suspension de séance entre 21 h 20 et 21 h 46, durant laquelle les élus n'ont évidemment pas siégé, ainsi qu'à l'heure de séance entre 22 h et 23 h où les élus n'étaient plus présents, le président ayant clos prématurément les débats.

Le chef de groupe UDC Eric Bertinat dénonce, lui, «l'esprit provocateur» qui plane sur le Délibératif municipal. «Nous assistons à une surenchère du scandale pour passer dans les journaux, déclare l'élu. Résultat, le travail parlementaire est annihilé.» L'UDC en appelle à instaurer une «palette de sanctions» pour rétablir une forme d'autorité. «Par exemple suspendre les indélicats des commissions, propose Guy Dossan (PLR). L'argument financier pourrait les inciter à mieux se tenir.»

L'élu maintient ses propos

Contacté hier, Denis Menoud maintient ses déclarations, tout en se défendant de faire l'amalgame entre homosexualité et pédophilie. «J'estime que cette campagne fait de la propagande pour la pédophilie de façon masquée.» Ce qui lui permet de préférer ces allégations? L'apparition anodine d'un enfant dans la vidéo de

campagne de l'association LGBT Youth Suisse (ndlr: lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres). «Provoqué par la banderole des Verts et des socialistes», l'élu s'insurge également contre le soutien financier de la Ville de Genève à la campagne. «Ce n'est pas son rôle.»

Pour la magistrate socialiste Sandrine Salerno, au contraire, qui «condamne fermement» ces paroles, «c'est justement ce type de propos qui démontre la nécessité de la Ville à continuer à s'engager» sur cette thématique. Et aux autorités de préciser que 6800 francs ont été versés à l'association cette année, en guise de soutien.

Sous le feu des critiques pour son manque d'autorité, le président du Municipal, Jean-Charles Rielle, n'a pas retourné nos appels. Quant à la Fédération genevoise des associations LGBT, elle a tenu à apporter son soutien à l'association LGBT Youth Suisse, qui se réserve le droit de porter plainte.

Les propos explosifs

Denis Menoud (MCG): «Je m'interroge de cette publicité «J'InterAgis». (...) Nous savons ce que cela représente, c'est une propagande camouflée pour les pédophiles. Et l'on devrait interdire ça dans le Municipal, Monsieur le président!» [Cris, coups de pied sur le sol de la part de la gauche.]

Jean-Charles Rielle (PS): «Je me disais bien que c'était trop beau pour ma dernière séance. Je rappelle que c'est une campagne officielle qui est soutenue par la Ville de Genève.»

Pascal Spuhler (MCG): «C'est un scandale! N'importe qui peut afficher n'importe quoi!»

Denis Menoud (MCG): «Demain, on mettra des croix gammées, voilà!» [Brouhaha dans l'assemblée.]

Jean-Charles Rielle (PS): «J'attends le silence pour poursuivre (...)»

[Carlos Medeiros (MCG)] pose une affiche devant son pupitre «Votez MCG.»

Alexandre Wisard (Verts): «Y a-t-il un président dans cette salle?»

Jean-Charles Rielle (PS): «On va de nouveau vers un clash. (...) [s'adresse à la gauche] Enlevez cela par souci de paix. S'il vous plaît. (...) Je ne pense pas que notre plénum donne une bonne image.» [Suspension de séance pour 26 minutes. Les élus ne veulent pas ôter leur pancarte malgré les menaces du président. La séance est levée.] O.F.

Comment le Grand Conseil gère les écarts

● Comparaison n'est pas raison, mais ce qu'a vécu mercredi soir le Conseil municipal fait immédiatement penser à certaines récentes chaudes soirées du Grand Conseil. Entre des échanges de coups de pied à la buvette, les montées d'adrénaline arrosées au verre d'eau ou les fréquents dérapages verbaux, le Parlement cantonal a aussi connu son lot de comportements inadéquats.

Le Bureau du Parlement et son président sont toutefois un peu mieux armés pour affronter ce genre de situations que leurs homologues du Conseil municipal. Alors que ceux-ci ne

peuvent que demander, en dernier recours, à un conseiller municipal de quitter la salle (ce qui est très délicat lorsque la tension est forte), le Bureau du Grand Conseil dispose de deux sanctions disciplinaires pour faire respecter le règlement. Celui-ci établit du reste la procédure à suivre.

Ainsi, si un député conteste avoir enfreint le règlement, il est tout d'abord entendu par le Bureau, qui peut consulter, si nécessaire, la Commission législative. Le Bureau peut infliger un blâme au contrevenant ou l'exclure pour six mois au plus des commissions

dont il est membre. Si le député s'oppose à la sanction, le Grand Conseil tranche à huis clos et sans débat, après avoir entendu un membre du Bureau et le député concerné.

Cette procédure a été suivie deux fois l'année dernière. Ces affaires concernaient le libéral Pierre Weiss (un blâme) et les MCG Eric Stauffer et Henry Rappaz (exclusion temporaire des commissions). Ces deux derniers députés avaient contesté leurs sanctions devant la Chambre administrative de la Cour de justice. Recours rejetés. **Eric Budry**

Les dérapages de la séance en vidéo sur www.cm.tdg.ch